



# ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

## Rave-party dans le Cher

Question au Gouvernement n° 1496

### Texte de la question

#### RAVE-PARTY DANS LE CHER

**Mme la présidente** . La parole est à M. Thibaut Monnier.

**M. Thibaut Monnier** . J'aimerais tout naturellement associer mon groupe à l'hommage rendu à nos deux militaires décédés, cette nuit, à Angers.

Monsieur le ministre de l'intérieur, ce week-end, la France entière a assisté, dépitée, à un nouvel épisode de l'impuissance et du laxisme d'État.

À peine l'exercice militaire interarmées et interalliés Orion avait-il été clos par le président de la République que 20 000 teufeurs-électeurs de Louis Boyard et de Jean-Luc Mélenchon transformaient un champ de tir de la direction générale de l'armement en rave-party géante. (*Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR.*)

À peine vingt-quatre heures après avoir préparé nos forces armées à la guerre de haute intensité, l'État – notre État –, a été humilié par 20 000 teufeurs sur un terrain militaire. Pas moins de six gendarmes ont été blessés.

Partout, les riverains ont déploré la déambulation hagarde de dealers de drogue de synthèse. (*Mme Marianne Maximi s'exclame.*) Partout, des terres agricoles ont été ravagées, aggravant encore un peu plus la détresse des agriculteurs. Ces hommes et ces femmes de la terre, à qui rien n'est jamais pardonné, qui sont harcelés et traqués par l'écologie punitive, ont assisté, impuissants, à la transformation de leurs champs en véritable décharge à ciel ouvert. (« Oh là là ! » sur plusieurs bancs des groupes LFI-NFP et EcoS.)

Malgré votre communication, malgré vos effets de manche et les multiples verbalisations, le bilan de l'opération est judiciairement rachitique : neuf interpellations débouchant sur seulement cinq gardes à vue.

Pourtant, sans attendre la création d'un délit d'organisation et de participation spécifique aux rave-parties illégales – que nous appelons de nos vœux –, l'article 413-5 du code pénal vous permet de sévir et d'agir : « Le fait [...] de s'introduire frauduleusement sur un terrain [...] affecté à l'autorité militaire ou placé sous son contrôle est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende. »

Alors qu'attendez-vous pour agir et pour demander au procureur de la République de poursuivre les organisateurs délinquants afin qu'ils soient traduits devant nos tribunaux et condamnés ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR.*) Sans ordre, il n'y a ni liberté, ni justice. Face à l'extrême gauche qui saccage la France rurale et défie l'autorité de l'État, la seule réponse doit être l'ordre, encore l'ordre et toujours l'ordre ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR.*)

**Mme la présidente** . La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

**M. Laurent Nuñez, ministre de l'intérieur** . Vous avez raison : une rave-party – ou plutôt un rassemblement musical illégal (*Exclamations sur les bancs du groupe RN*) – a été organisée sur un terrain militaire dans le département du Cher. Ce genre de rassemblement est normalement soumis à déclaration. Il existe à cette fin une règle qui consiste à s'adresser au préfet et à déposer un dossier ; un service d'ordre peut être rendu obligatoire. Il ne vous a pas échappé que cette procédure n'a pas été respectée.

Il est toutefois exagéré de parler, comme vous le faites, d'« impuissance d'État ». (*Exclamations sur les bancs du groupe RN.*) Nous avons mobilisé 650 gendarmes pour protéger ce périmètre,...

**M. Laurent Jacobelli** . Des militaires de carrière !

**M. Laurent Nuñez, ministre** . ...tandis que 250 sapeurs-pompiers l'ont encerclé afin d'assurer la sécurité et la tranquillité des riverains.

Vous avez raison, cette rave-party a provoqué des nuisances.

**M. Théo Bernhardt** . Ah !

**M. Pierre-Yves Cadalen** . Arrêtez de donner des points à l'extrême droite !

**M. Laurent Nuñez, ministre** . Je me suis rendu sur place – je suis un peu chez moi aussi dans ce département. J'ai pu constater que ces festivités engendraient bien des nuisances pour les riverains : on est loin d'une ambiance festive, comme certains essayent de nous le faire croire.

Il est cependant faux de prétendre que nous n'avons rien fait.

**M. Théo Bernhardt** . Pourtant si !

**M. Laurent Nuñez, ministre** . Le nombre d'interpellations que vous avancez est inexact, puisqu'il a été revu à la hausse (*Plusieurs députés du groupe RN indiquent le chiffre cinq de la main.*) Nous avons encerclé la zone pour saisir l'ensemble du matériel. Les opérations sont en cours.

**M. Pierre-Yves Cadalen** . Vous êtes soumis à l'extrême droite !

**M. Laurent Nuñez, ministre** . Nous avons déjà saisi et transporté au groupement de gendarmerie de Bourges 240 mètres cubes, l'équivalent de vingt-cinq poids lourds, de matériel utilisé par les personnes installées illicitement sur ce terrain militaire. (*Mme Sophia Chikirou s'exclame.*)

Je vous en supplie donc, monsieur le député : avant de m'interroger, renseignez-vous ! L'État n'a pas été impuissant. (*M. François Cormier-Bouligeon applaudit. - Exclamations sur les bancs du groupe RN.*)

Les textes que vous citez ne sont par ailleurs pas les bons. En matière de rassemblement musical illégal, la loi ne prévoit malheureusement que des contraventions ; raison pour laquelle nous voulons justement créer un délit. (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes EPR et Dem.*)

## Données clés

**Auteur** : [M. Thibaut Monnier](#)

**Circonscription** : Drôme (4<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement National

**Type de question** : Question au Gouvernement

**Numéro de la question** : 1496

**Rubrique** : Justice

**Ministère interrogé** : Intérieur

**Ministère attributaire** : Intérieur

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 6 mai 2026

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 6 mai 2026